

100. Il n'existe aucune loi, vous savez, qui ordonne la perception de cet impôt. Il relève certes de la loi sur l'administration financière, mais n'empêche que, si le bill relatif à l'impôt est rejeté, chose possible comme l'histoire récente l'a démontré, le bill est fichu. Alors le ministre aurait à rembourser toutes les sommes perçues non pas en vertu des dispositions de ce bill concernant l'impôt sur le revenu, mais en vertu de quelque obscure disposition de la loi sur l'administration financière qui s'y trouve pour disculper entièrement un ministre des Finances fautif. Je ne sais pas si le ministre des Finances proposera des modifications fiscales demain soir et je ne sais pas si le gouvernement insistera pour que la Chambre s'ajourne le 27 juin pour le congé d'été, mais s'il insiste pour donner la priorité aux mesures législatives mentionnées aujourd'hui alors ce n'est simplement pas possible. Je crois le ministre assez réaliste pour s'en rendre compte. Ainsi, je présume qu'en fin de compte, nous n'aurons aucune modification fiscale demain soir. Nous pouvons être reconnaissants de ne pas avoir d'augmentations d'impôt et ce sera un petit bienfait.

En toute franchise, le ministre avait prédit dans son exposé budgétaire d'octobre dernier que dès la fin de mars 1970, terme de la présente année financière, il y aurait un excédent de 5 millions de dollars. Je pense plutôt, c'est une conjecture fondée, qu'il pourrait lui manquer 200 millions dans ses revenus. Il a déjà dépassé le montant des dépenses. Attendons de savoir combien coûtera l'assurance frais médicaux. Alors le ministre constatera qu'il a sous-estimé les dépenses et je suppose que les impôts monteront l'an prochain pour équilibrer les dépenses.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai vu bien des ministres des Finances s'évertuer à nous démontrer à quel point ils étaient progressistes, mais celui-là, vraiment, il les éclipse tous. Il s'est livré à de si périlleux tours d'acrobatie, au risque même de se disloquer les vertèbres, simplement pour nous prouver que son impôt de 2 p. 100 dit de progrès social était vraiment progressiste. Fait assez révélateur, au lieu de l'appeler un impôt, le ministre l'appelle maintenant une prime. C'est une des premières fois, sauf erreur, que je l'entends le faire. Le fait est que, dans un pays comme le nôtre, tout impôt doit être progressif. Mais non. La charge sera sensiblement la même pour tous, nous dit-il, sans égard aux ressources de chacun. Le langage qu'il tient n'a pas manqué de m'étonner: à propos du pourquoi de cet impôt, il dit que ceux qui en profiteront le plus paieront le

moins. Autrement dit, les pauvres sont fortunés. Il se peut dans ce cas-ci que les sans-revenu en profitent du fait qu'il s'agit d'une surtaxe sur le revenu. Mais qu'un ministre des Finances puisse dire en substance que les pauvres au pays sont en meilleure position que les autres citoyens, cela me dépasse.

Les bénéficiaires de notre société, ce ne sont pas les pauvres. Les pauvres n'envoient pas leurs enfants au collège. Ils n'ont pas besoin de routes pour l'industrie. Ce sont les nantis qui bénéficient le plus des recettes fiscales, et, en retour, ils semblent toujours disposés à jeter quelques miettes aux infortunés citoyens pour les faire taire. C'est une sorte de police d'assurance qui fait écueil à la révolution. Comme la Commission royale d'enquête Carter l'a signalé, cependant, notre régime fiscal est l'un des plus injustes du monde occidental. L'impôt de progrès social de 2 p. 100 ne fait qu'aggraver les choses.

Dernièrement, le bill relatif à l'impôt sur les successions nous a fourni un exemple. On s'est plaint que cette mesure faisait du tort aux grosses successions. Le ministre, se pliant aux principes démocratiques de l'arrière-ban de son parti, a changé le projet de loi. D'autre part, nous avons l'impôt de progrès social de 2 p. 100, tout injuste qu'il est. Les opinions les plus sensées, presque sans exception, étaient contre l'impôt, mais le ministre n'en a pas tenu compte. Le ministre a l'audace de revenir, après tant de mois, nous présenter l'impôt essentiellement dans la forme qu'il avait proposée, dans son budget. Il croit peut-être avoir résolu la question en modifiant les termes ou, en ayant recours à une sémantique raffinée, il espère que les contribuables oublieront l'injustice de cet impôt. Les gens ne sont pas si imbéciles. Ce matin encore, on me signalait que l'Hamilton and District Labour Council tentait depuis longtemps d'obtenir une entrevue avec le ministre des Finances (M. Benson) pour lui expliquer son opposition à cet impôt. Voici un passage de la lettre que cet organisme a adressée au ministre des Finances:

Monsieur le ministre,

Comme vous n'avez même pas eu l'obligeance de répondre aux demandes que je vous ai faites de m'accorder un entretien afin que je puisse vous présenter une pétition et notre mémoire au sujet de la politique fiscale, je me vois forcé de vous exposer nos idées par écrit (des copies, vous le constaterez, seront expédiées à ceux dont le nom figure dans la présente).

J'espère au moins que vous examinerez sérieusement ce document et notre pétition.

Cette lettre est signée F. Stewart Cooke, président. Il est scandaleux que le ministre n'ait pas rencontré les représentants du